



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 20 décembre 2021 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 14 décembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Aurélia Massei, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Rose-Marie Ottavy-Sarrola à Laurent Marcangeli, Jacques Billard à Nicole Ottavy, Christophe Mondoloni à Alexandre Farina, Dominique Carlotti à Simoni Guerrini, Danielle Flamencourt à Aurélia Massei, Camille Bernard à Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal à Sébastien Deliperi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Isabelle Falchi à Annie Costa-Nivaggioli, Laetitia Maroccu à Pierre Pugliesi, Muriel Piera à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Marine Schinto, Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci Vanina Angelini-Buresi à Julia Tiberi

**Etaient absents :**

Isabelle Jeanne, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211220-2021\_344-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021

Affichage : 21/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 20 décembre 2021**

**Délibération N°2021/344**

**Modification de la délibération n°2020/317 du 17 décembre 2020 relative à la réalisation du Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse Henri Tomasi - Création du Centre d'enseignement et de ressources musicales numériques et modification du plan de financement**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La délibération N°2020/317 en date du 17 décembre 2020 actait la création du Centre d'enseignement et de ressources musicales numériques (CERMN) au sein de l'école de musique municipale et avait pour conséquence une modification du plan de financement relatif à la mise en place de ce projet.

La récente attribution des marchés de travaux lors de la CAO du 2 décembre 2021 a permis un affinage des coûts relatifs à ces travaux et la présente délibération a pour objet la réévaluation des coûts et la définition d'un nouveau plan de financement tel que détaillé ci-dessous.

### A- Coût construction

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Rudy Ricciotti (architecte mandataire) et Amelia Tavella (architecte associé) qui accompagne la Ville d'Ajaccio et la SPL Ametarra dans la conception de ce projet et dans le suivi des travaux.

La délibération n°2017-213 du 25 septembre 2017 détaillait le coût de l'opération global de l'opération incluant le conservatoire et l'école de musique municipale, estimé à 8 002 903 € HT comme suit :

COUT PREVISIONNEL HT DELIBERATION n°2017-213			
	TRAVAUX	MOE	TOTAL
COUT CONSERVATOIRE	5 645 899,97 €	1 405 222,03 €	7 051 122,00 €
COUT CERMN	762 100,03 €	189 680,97 €	951 781,00 €
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>6 408 000,00 €</b>	<b>1 594 903,00 €</b>	<b>8 002 903,00 €</b>

La délibération n°2020/317 du 17 décembre 2020 réévaluait le coût prévisionnel de l'équipement :

COUT PREVISIONNEL HT DELIBERATION n°2020/317			
	TRAVAUX	MOE	TOTAL
COUT CONSERVATOIRE	6 619 542,65 €	1 168 610 €	7 788 152,65 €
COUT CERMN	904 755,47 €	156 390 €	1 061 145,47 €
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>7 524 298,12 €</b>	<b>1 325 000 €</b>	<b>8 849 298,12 €</b>

La plus-value par rapport au coût prévisionnel voté en 2017 était de 846 395,12€, détaillée comme suit :

- Travaux Conservatoire : + 973 643 €  
Intégrant un auditorium « salle de spectacle » et impactant différents lots (scénographie, chauffage - climatisation et électricité - courants forts)
- Travaux Ecole de musique / CERMN : + 142 655 €
- Moins-value MOE : - 270 000 € (il s'agit d'une différence entre une estimation au stade programme et une valeur après appel d'offres. Seule la mission d'OPC fait l'objet d'une évaluation, la procédure d'attribution est en cours).

Les marchés de travaux ont été attribués en quasi-totalité lors de la CAO du 2 décembre 2021 (11 lots sur 13) et le coût des travaux peut être apprécié de manière plus définitive.

COUT PREVISIONNEL HT DELIBERATION DECEMBRE 2021			
	TRAVAUX	MOE	TOTAL
COUT CONSERVATOIRE	7 230 165,18 €	1 256 675,93 €	8 486 841,11 €
COUT CERMN	985 931,61 €	171 364,90 €	1 157 296,51 €
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>8 216 096,79 €</b>	<b>1 428 040,83 €</b>	<b>9 644 137,62 €</b>

La plus-value par rapport au coût prévisionnel de 2020 est de **794 839,50 € HT** soit **9% d'augmentation**.

Les coûts de travaux suivants sont au-dessus de l'estimation de la MOE (décembre 2020) :

Lot Gros Œuvre : + 12,7%

Lot VRD : + 13,5%

Lot Etanchéité : +84,8%

Lot menuiseries intérieures : + 3,1%

Lot peinture : +34,1%

Lot revêtements : + 11,3%

Lot plomberie : +12,6%

Les coûts de travaux suivants ont au-dessous de l'estimation de la MOE (décembre 2020). Ces lots ont été attribués en Juillet 2021.

Lot menuiseries extérieures : - 17,4%

Lot Cloisons : - 1,3%

Lot serrurerie : - 2,6%

Lot CFO / CFA : - 8,8%

## **B- Plan de financement**

Par arrêté n° ARR19-B11108SASC en date du 19 novembre 2019, la Collectivité de Corse a confirmé son soutien et a attribué une subvention dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements d'un montant de 1 198 690,74 €.

Par ailleurs, par arrêté n°2020-05-20-030 en date du 20 mai 2020 le Préfet de Corse a attribué une subvention au titre du Programme Exceptionnel d'Investissements d'un montant de 4 442 206,86 €.

En 2020, la Direction de la Culture a pris l'attache de la Collectivité de Corse afin de présenter le projet du centre d'enseignement et de ressources musicales numériques. La Collectivité de Corse a accueilli de manière très favorable le projet et a confirmé que celui-ci était éligible au règlement des aides n°1.1 « aide aux structures de formation initiale à la pratique artistique » dans son volet investissement. Cette aide permet de soutenir les projets sur la base d'un taux d'intervention maximal de 65% plafonnée à un budget de 1 500 000 € HT. La Ville est en attente de l'arrêté relatif à cette aide.

**Le plan de financement de 2020 était le suivant :**

PLAN DE FINANCEMENT DECEMBRE 2020				
COUT PREVISIONNEL (dont MOE et frais annexes)	TOTAL HT	PEI	CDC	VILLE
CONSERVATOIRE	7 788 153 €	4 442 207 €	1 198 691 €	2 147 255 €
ECOLE DE MUSIQUE / CERMN	1 061 145 €		689 745 €	397 218 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 849 298 €</b>	<b>4 442 207 €</b>	<b>1 859 339 €</b>	<b>2 518 656 €</b>

Le nouveau de plan de financement (Décembre 2021) est le suivant :

<b>PLAN DE FINANCEMENT DECEMBRE 2021</b>				
<b>COUT PREVISIONNEL (dont MOE et frais annexes)</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>PEI</b>	<b>CDC</b>	<b>VILLE</b>
CONSERVATOIRE	8 486 841 €	4 442 207 €	1 198 691 €	2 845 943 €
ECOLE DE MUSIQUE / CERMN	1 157 296 €		752 242 €	405 054 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 644 137 €</b>	<b>4 442 207 €</b>	<b>1 950 933 €</b>	<b>3 250 997 €</b>

**La part communale est augmentée de 732 341 €.** Par conséquent, sans remettre en question le calendrier du projet, il est nécessaire de rechercher de nouvelles formes de subventions.

**Le calendrier prévisionnel est le suivant :**

Démarrage prévisionnel des travaux : Février 2022

2,5 ans de travaux

Livraison prévisionnelle : Septembre 2024

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** le nouveau plan de financement du futur Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse Henri Tomasi, incluant le projet de CERMN.

**D'approuver** la demande de subventions complémentaires auprès de l'Etat et de la collectivité de Corse,

**D'autoriser** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°2017-213 du 25 septembre 2017 ;

Vu la délibération n°2020/317 du 17 décembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 décembre 2021,

#### **CONSIDERANT**

L'intérêt que présente le projet de Centre d'enseignement et de ressources musicales numériques en faveur d'une part au rayonnement régional du Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse Henri Tomasi ; et d'autre part, au développement et au dynamisme de l'école de musique municipale.

#### **APPROUVE**

Le nouveau plan de financement du futur Conservatoire de Musique, Danse et Art dramatique de Corse Henri Tomasi, incluant le projet de CERMN.

#### **APPROUVE**

La demande de subventions complémentaires auprès de l'Etat et de la collectivité de Corse,

**AUTORISE**

Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**



*Handwritten signature of Laurent Marcangeli in black ink, written over the stamp and extending to the right.*